

TE38

BUREAU du 13 octobre 2025

DÉCISION N° 2025-096

Objet : Transfert de la compétence optionnelle IRVE à TE38

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Messieurs, Raymond CARCEL, Denis DELAGE, Maurice DELPHIN, Jean-Luc GARNIER, Bernard GUILLARME, François GUILLIER, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Guido MARTOIA, Alain MEUNIER, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Michel TOSCAN, Daniel TRICOIRE et Philippe ZUCCARELLO, membres du Bureau.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-5 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la délibération n°2014-144 du Comité Syndical du 08 décembre 2014 relative à la mise en place de la compétence IRVE ;

Il est rappelé aux membres du Bureau le fonctionnement de la compétence IRVE, inscrite à l'article 2.5 des statuts de TE38. Par délibération en date du 8 décembre 2014, le Comité syndical a délégué au Bureau la prise en compte des nouvelles demandes de transfert de compétence. A ce jour, 2 communes supplémentaires ont sollicité le transfert de sa compétence IRVE à TE38 :

Commune	Date délibération	Date d'effet
SAINT CHRISTOPHE EN OISANS	12/09/2025	01/11/2025

Cette sollicitation porte le nombre total de transferts de la compétence à **212**.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

- D'accepter le transfert de la compétence optionnelle IRVE des communes susmentionnées à compter du 1^{er} novembre 2025.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT

www.te38.fr

Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)